

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**COR CONSULT**

**Adresse : 16 place du Général de Gaulle 59147 GONDECOURT**

**Numéro SIRET : 823 727 078 00011. CODE ACTIVITE : 8559A**

**Date d'application : 01/01/2024**



### Préambule

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux articles L.6352-3 et suivants du Code du travail et s'applique à toute personne bénéficiant d'un accompagnement dans le cadre d'un **bilan de compétences, d'un accompagnement VAE ou d'une formation** au sein de COR CONSULT. Il définit les règles générales de fonctionnement, les mesures de sécurité et d'hygiène ainsi que les droits et obligations des bénéficiaires et des intervenants.

---

## 1. Dispositions Générales

### 1.1 Champ d'application

Le présent règlement s'applique à tous les bénéficiaires des prestations proposées par COR CONSULT, quel que soit leur mode de financement (**CPF, employeur, autofinancement, OPCO, Pôle emploi...**).

### 1.2 Objectif

Ce règlement vise à garantir le bon déroulement des prestations, dans le respect des principes de **confidentialité, de bienveillance et de professionnalisme**.

---

## 2. Règles de Fonctionnement

### 2.1 Engagement du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- Respecter le cadre défini dans la convention ou le contrat signé avec COR CONSULT.
- Être assidu et ponctuel aux rendez-vous fixés.
- Prévenir en cas d'empêchement au moins **48 heures à l'avance**.
- Participer activement aux entretiens et aux travaux proposés.

### 2.2 Organisation des séances

- Les séances sont définies en concertation avec le bénéficiaire.
- Tout retard ou absence devra être **justifié dans les plus brefs délais**.
- En cas d'**absence non justifiée à plus de deux séances consécutives**, la prestation pourra être suspendue.

### 2.3 Confidentialité

- Toutes les informations partagées durant la prestation sont **strictement confidentielles**.

- L'intervenant s'engage à ne pas divulguer d'informations personnelles sans l'accord écrit du bénéficiaire.
  - Le bénéficiaire s'engage à **respecter la confidentialité des supports et méthodes utilisés.**
- 

### 3. Hygiène et Sécurité

#### 3.1 Sécurité des locaux

- Les séances se déroulent dans un espace garantissant **la discrétion et le confort du bénéficiaire.**
- En cas d'accueil dans des locaux tiers, les consignes de sécurité spécifiques au lieu devront être respectées.

#### 3.2 Usage du matériel

- L'utilisation du matériel mis à disposition doit se faire **uniquement dans un cadre professionnel.**
  - Tout dégât causé par une mauvaise utilisation pourra entraîner une **facturation des réparations au bénéficiaire.**
- 

### 4. Sanctions et Recours

#### 4.1 Sanctions en cas de non-respect du règlement

En cas de non-respect du présent règlement, COR CONSULT se réserve le droit de :

- Adresser un **rappel des règles.**
- Suspendre l'accompagnement en cas de **manquements répétés ou graves.**

#### 4.2 Modalités de recours

Toute réclamation devra être adressée **par écrit** à COR CONSULT, qui s'engage à y répondre **dans un délai de 15 jours.**

---

### 5. Acceptation et Application

Le présent règlement est remis à chaque bénéficiaire avant le démarrage de la prestation.

**Son acceptation est une condition indispensable pour bénéficier de l'accompagnement.**

**COR CONSULT**  
16 PLACE G DE GAULLE 59147  
**GONDECOURT**  
06 74 74 84 61  
PYD.COR.CONSULT@GMAIL.COM